



Congrès d'approbation du MANIFESTE DES FDF

La force gagnante des
libéraux sociaux pour donner
de l'ambition à la Wallonie et
à Bruxelles



Dimanche 28 avril 2013

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. POUR L'EUROPE FÉDÉRALE	5
2. POUR L'ÉTAT EFFICACE	8
2.1 L'ÉTAT PROGRESSISTE	10
2.2 L'ÉTAT PÉDAGOGUE	10
2.3 L'ÉTAT PROTECTEUR.....	10
2.4 L'ÉTAT ÉMANCIPATEUR ET SOLIDAIRE.....	11
2.5 L'ÉTAT CONTRÔLÉ ET RESPONSABLE.....	12
3. POUR L'ÉTAT LAÏQUE.....	12
4. POUR LA GOUVERNANCE EXEMPLAIRE.....	14
4.1 UN STATUT EXIGEANT ET TRANSPARENT POUR LES MANDATAIRES POLITIQUES	14
4.2 L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, COMPÉTENTE ET IMPARTIALE	15
5. POUR LE LIBÉRALISME SOCIAL	15
5.1 LA FISCALITÉ JUSTE ET PROGRESSIVE AU SERVICE DU PACTE SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	16
5.2 UNE AUTRE CONCEPTION DES RELATIONS DU TRAVAIL POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	17
5.3 VERS UN NOUVEAU PACTE SOCIAL.....	18
5.4 PÉRENNISER LA SÉCURITÉ SOCIALE PAR UN MODE DE FINANCEMENT ÉQUILIBRÉ	18
5.5 UN RÉGIME UNIQUE DE RETRAITE POUR GARANTIR LA DIGNITÉ DE TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES	19
5.6 DES NOUVELLES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES.....	20
5.7 LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	20
6. POUR L'EXCELLENCE DES POLITIQUES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	21
6.1 LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION, CONDITION ESSENTIELLE DE LA PROSPÉRITÉ FUTURE DE LA WALLONIE ET DE BRUXELLES	22
6.2 UNE POLITIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE PLUS VOLONTAIRE ET PLUS AMBITIEUSE POUR LA WALLONIE ET BRUXELLES	25
6.3 LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, VÉRITABLE LEVIER DE LA CROISSANCE EN WALLONIE ET À BRUXELLES	27
7. POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, RESTRUCTURÉE ET AMBITIEUSE	28
7.1 LA 6 ^E RÉFORME DE L'ÉTAT ENGAGE LA BELGIQUE SUR LA VOIE DU CONFÉDÉRALISME.....	28
7.2 LA GESTION PUBLIQUE AU SUD DU PAYS A AFFAIBLI LE FÉDÉRALISME	29
7.3 PLACER LA WALLONIE ET BRUXELLES PARMIS LES RÉGIONS LES PLUS PERFORMANTES DE L'EUROPE..	30
7.4 REDÉPLOYER LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	30
7.5 PRÉPARER L'AVENIR DE LA WALLONIE ET BRUXELLES SI LA FLANDRE REVENDIQUE TOUJOURS PLUS D'AUTONOMIE.....	32
8. POUR LE RESPECT DE LA DÉMOCRATIE EN PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE ET À FOURONS	33
9. POUR LA FRANCOPHONIE PLURIELLE	35
CONCLUSION	36

MANIFESTE DES FDF

La force gagnante des libéraux sociaux pour donner de l'ambition à la Wallonie et à Bruxelles

« *Tenir le langage de la vérité est le propre des optimistes* »

Pierre Mendès-France

Introduction

Crise : le mot est sur toutes les lèvres, de tous les débats dans l'ensemble des médias et ailleurs. Il est galvaudé, mis à toutes les sauces et surtout mal appréhendé, ce qui pose problème. La crise est conjoncturelle, structurelle. Elle date d'aujourd'hui, d'hier, d'avant-hier. La crise est financière, systémique. La crise, on s'en sort! Le pire est devant nous.

Bien avant l'affaire des subprimes en 2005, au « 20 heures » de TF1, François Hollande parlait ainsi de la crise : " *une croissance molle, un chômage dur, un pouvoir d'achat qui plonge, des déficits qui se creusent, un endettement record* ".

Depuis, qu'y a-t-il de changé ? Que pouvons-nous espérer ou craindre de l'avenir?

Les partis politiques au pouvoir temporisent, minimisent voire lénifient les effets de la crise, mais amplifient et extrapolent les effets de leurs actions. Selon eux, la situation est sous contrôle. Le nécessaire est fait. Le plus gros du travail est accompli, croient-ils.

D'autres, dont nous sommes, posent un diagnostic plus sévère de la situation. Nous ne nous en sortirons pas par quelques pirouettes budgétaires ou ajustements à la marge. Nous entendons sortir des postures court-termistes. Nous appelons à un sursaut d'analyse. On ne guérit pas la maladie en cachant l'étendue du mal. Il est temps de sortir des clichés faussement rassurants et des seuls remèdes conjoncturels.

Étymologiquement, le mot crise ramène à deux concepts : la rupture et le moment de la décision. Pour éviter les décisions structurelles, à fort risque électoral, les partis au pouvoir refusent de s'engager dans des réformes pro-actives. Ils se cantonnent dans le réactif à court terme, le simple correctif ou l'ajustement qu'ils prétendent - mais souvent à tort - être indolores. Ce faisant, ils commettent un déni de réalité.

La crise n'est pas que la conséquence de l'instabilité bancaire ou le résultat d'un excès d'endettement public, elle est systémique, elle est rupture car elle menace à terme les équilibres sur lesquels nous avons vécu. La globalisation de l'économie, les changements technologiques comme climatiques, le vieillissement de notre société - et son coût - sont autant de causes qui appellent et méritent d'autres ambitions que le repli frileux et confortable sur les dogmatismes idéologiques.

L'absence de diagnostic clair, de vérité dans l'analyse, de mesures structurelles - autres que budgétaires - mettent en danger notre modèle social. Celui-ci se consume progressivement. Il file à l'anglaise en se parant d'accents néo-libéraux.

Le temps des rafistolages, des petits compromis est révolu.

Avec méthode, rationalité et transparence démocratique, il convient de refonder les objectifs et de redéfinir les fonctions de notre modèle social en privilégiant les concepts d'investissement social, de valorisation du capital humain, de promotion de l'innovation, d'élaboration de nouveaux droits individuels.

Dans leur démarche socio-économique, les FDF se veulent résolument progressistes, tournés vers l'avenir. Ils rejettent toutes formes de conservatisme, de droite comme de gauche, de protectionnisme écolo ou populiste et de nationalisme.

Les FDF promeuvent un État repensé, d'organisation fédérale. Ils ne nient pas les forces du marché. Au contraire, ils entendent les stimuler, les infléchir et les mettre au service du bien-être collectif. Ils investissent prioritairement dans le capital humain (enseignement, qualification, formation, innovation) pour mieux faire éclore les idées nouvelles. Ils assurent les citoyens contre les nouveaux risques liés, notamment, à la précarisation du travail. Pour nous, l'Etat doit être garant du contrat social et de sa pérennité. Enfin, les FDF entendent renforcer la démocratie par plus de transparence, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

Pour les FDF, il est temps de repenser notre modèle social, pour éviter sa dérive, en s'inspirant des systèmes les plus justes et les plus efficaces socialement et économiquement. L'universalité des droits sociaux doit être garantie et les besoins grandissant d'individualisation de ceux-ci doivent être rencontrés. A cet égard, le modèle nordique peut être une source utile d'inspiration.

Le temps n'est plus aux prédicateurs de bonnes ou de mauvaises nouvelles, ni à l'infantilisation citoyenne.

Avec lucidité, méthode et courage, il importe de délivrer un message de vérité, d'audace dans les réformes, au-delà des stratégies électoralistes.

Le nez dans le guidon, ça suffit!

Les FDF ne laisseront pas se déliter notre modèle social qui, affaibli par tant d'atermoiements politiques, reste le garant de la cohésion sociale et démocratique. Nous entendons bien le remettre en perspective, à contre-courant du chant ambiant des sirènes néo-libérales et des plaintes usées d'un socialisme désuet.

1. Pour l'Europe fédérale

Oui, il nous faut d'abord parler de l'avenir de l'Europe et de son institution politique, l'Union européenne. La question européenne est au cœur de tous les choix de société. Elle est la véritable ligne de partage des débats idéologiques de ce début du 21^e siècle. Certes, la gauche et la droite restent des références intellectuelles qui fondent certains choix idéologiques mais ces références s'estompent devant la définition des priorités pour la construction de l'Union européenne. Il se trouve, à gauche comme à droite, des forces politiques qui remettent en cause le sens et l'importance du projet européen. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que tant l'extrême droite que l'extrême gauche exècrent, pour des raisons qui sont bien souvent plus convergentes qu'opposées, la signification du projet politique européen. Ces forces extrémistes exercent une attractivité de plus en plus grande et rallient à leur point de vue tantôt la droite nationaliste, tantôt la gauche souverainiste. La récente campagne présidentielle française a démontré combien ce jeu de miroirs déformants influençait les orientations essentielles des candidats représentant les deux grandes formations politiques.

L'Europe est encore davantage affaiblie par la logique des gouvernements nationaux qui ne privilégient plus la solidarité fédérale mais imposent l'exigence du retour immédiat au profit de leurs intérêts nationaux. L'ambition de l'Europe est ainsi minée par une conception qui la réduit à un grand marché au service de l'ultra-libéralisation. Pour les citoyens, l'Europe semble être de moins en moins protectrice de leurs droits et de leur prospérité future. Ce lent processus de désenchantement des citoyens à l'égard de l'Europe encourage la coalition des anti-Européens à remettre en cause les fondements mêmes de l'Union européenne. C'est l'Europe politique qui est attaquée car elle représente une exigence insupportable aux forces politiques qui nient la démocratie libérale et ses valeurs.

La première exigence de l'Europe politique est le droit de contrôle exercé par les partenaires et les institutions européennes sur les politiques de chaque Etat et leur conformité aux traités qui fondent l'Union européenne. L'exercice de ce droit est indispensable à la viabilité même de l'Union européenne. Lorsque l'Union européenne n'en a pas les moyens ou ne se fait pas respecter en cas de manquement aux règles communes, elle s'affaiblit, voire se délite. C'est le cœur du débat sur l'avenir de l'Europe. L'Union européenne n'a pas vocation à assumer toutes les politiques en se substituant aux Etats mais ce dont elle a la charge, elle doit pouvoir l'assumer pleinement, dans la plus grande transparence démocratique, dont les citoyens européens sont les seuls juges.

L'Union européenne n'a de sens que si elle est avant tout une communauté de destin. La libéralisation du marché intérieur, à laquelle les institutions européennes ont donné une priorité démesurée, ne peut fonder, à elle seule, cette communauté de destin. Pas plus qu'il ne suffit d'affirmer que l'Union européenne est un espace de paix et de démocratie pour convaincre les nouvelles générations d'adhérer au projet européen.

Certes, cette avancée historique est à l'honneur des pères fondateurs des Communautés européennes, mais l'Union européenne a été impuissante à imposer la paix sur son continent, lors de la guerre des Balkans, et son autorité n'est pas assez affirmée sur la scène internationale. Son rayonnement politique n'est pas à la mesure de sa puissance économique. La vérité est encore plus cruelle : son dynamisme économique décline parce qu'elle n'est pas une puissance politique. Il n'est qu'une seule voie à emprunter pour que l'Europe le devienne, c'est celle du fédéralisme.

Les FDF sont résolument des fédéralistes européens. En cela, ils rejoignent l'orientation générale du manifeste de Daniel Cohn-Bendit et de Guy Verhofstadt « Debout l'Europe ! » (Actes Sud – André Versaille Editeur, 2012). L'Europe fédérale ne peut être une puissance que si elle a une forte cohésion et des institutions politiques incontestées. L'Europe à la carte, au gré des intérêts nationaux des Etats membres, n'est pas viable. Elle perd en substance si chaque Etat peut revendiquer des dérogations aux règles communes.

Il n'est pas acceptable que les Etats cherchent à se soustraire aux obligations qui résultent des mécanismes de solidarité, tels ceux qu'imposent la zone euro ou l'espace Schengen.

Les institutions communautaires européennes doivent être fortifiées, Parlement européen et Commission européenne en tête. L'Europe gagne en force politique lorsque le suffrage universel légitime davantage les institutions européennes. Le président et les membres de la Commission européenne doivent être élus par la majorité du Parlement européen et être responsables devant cette assemblée et elle seule. Progressivement, les membres du Parlement européen devront être élus par un collège électoral unique, avec des listes transnationales, sur le territoire de tous les Etats membres. A terme, comme le suggère Daniel Cohn-Bendit, la tête de liste transnationale qui gagne les élections sera automatiquement le président de la Commission européenne. La procédure référendaire sera élargie et le droit d'initiative constitutionnelle et législative reconnu directement aux citoyens européens. Le renforcement de la démocratie représentative au sein des institutions européennes, couplé à des mécanismes de démocratie participative, donnera l'élan nécessaire à l'Union européenne pour qu'elle rencontre les véritables attentes des citoyens européens.

Si la construction de l'Europe a permis à la majorité des citoyens d'élever leur niveau de vie, notamment par un accès plus aisé aux biens de consommation, l'Europe montre ses limites pour lutter contre les inégalités engendrées par la financiarisation de l'économie. L'ancien ministre français, Jean-Louis Borloo, a raison d'affirmer que « *nous avons, avec une naïveté confondante, laissé l'Europe 's'auto-imposer' un droit de la concurrence d'inspiration libérale alors que nos concurrents pouvaient compter sur l'aide de leur Etat pour gagner des parts de marché... La crise que nous connaissons actuellement est le résultat d'une défaite idéologique majeure* » (Libre et engagé – Editions Plon, 2011, pp.92-93).

En Europe, comme dans la plupart des Etats membres, la puissance publique a cédé le pas devant la libéralisation excessive des marchés, au point que la puissance industrielle des pays européens est menacée. Tant la gauche que la droite ont engagé l'Europe sur cette voie qui met en péril les intérêts fondamentaux des peuples européens. L'Europe ne pourra pas se redéployer économiquement, recréer les conditions de la prospérité et du partage des richesses, si elle ne conquiert pas les attributs de la puissance publique. L'erreur a été de croire que la seule zone euro, avec une Banque centrale européenne aux missions dictées par le dogme allemand, créerait les conditions de la croissance économique. Ce mirage du « cercle vertueux de l'euro fort », donnant aux Etats la fausse conviction qu'ils pourraient poursuivre une politique d'endettement au-delà du raisonnable, n'a pas résisté à un contexte international où les grandes puissances utilisent la politique monétaire comme instrument de compétitivité économique.

La politique économique de l'Union européenne est, aujourd'hui, essentiellement décidée par le collège des gouverneurs, qui dirige la Banque centrale européenne. C'est injustifié sur le plan démocratique et insatisfaisant pour lutter efficacement contre la crise.

Si la Commission européenne est appelée à devenir le gouvernement économique dont l'Union européenne a besoin, encore faut-il qu'elle dispose d'un budget à la hauteur des politiques à mener : soutien à l'investissement industriel et à la recherche scientifique, programme d'investissements dans les grands équipements et infrastructures, orientation de l'économie vers les filières du développement durable, lutte contre les inégalités territoriales et sociales, lutte contre le dumping social ou fiscal, création de pôles européens de formation, renforcement de la citoyenneté européenne par le contrôle des frontières et harmonisation des politiques civiles et pénales. Comme le souligne Guy Verhofstadt, « *avec un montant de 1% du PIB communautaire, quelle est la crédibilité du budget communautaire ?* » (Cohn-Bendit, Verhofstadt, op.cit.; p.137). Le budget de l'Union européenne représente moins que la part contributive de la Grèce au PIB de la zone euro.

Plus que jamais, l'Europe doit avoir une ambition industrielle. Elle doit ses plus beaux succès de développement économique à ses programmes de partenariat en matière spatiale, aéronautique ou ferroviaire. L'Union européenne doit se donner de nouveaux objectifs industriels pour que l'Europe soit leader dans les technologies nouvelles et les sciences du vivant. A cette fin, la Commission européenne doit proposer un véritable statut de la recherche scientifique au niveau européen et créer des pôles de développement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée.

Il faut donc donner à l'Union européenne une capacité fiscale autonome, attribut de toute puissance publique. Progressivement, cette fiscalité propre remplacera les parts contributives des Etats au budget communautaire. Evidemment, l'exercice du privilège de l'impôt exige un contrôle démocratique accru du Parlement européen. Ainsi se construira un véritable espace politique européen dont les citoyens de toute l'Union seront les premiers bénéficiaires.

Pour que l'Europe retrouve son destin, le politique doit avoir l'ambition d'une véritable renaissance européenne. L'Europe progresse quand elle fait œuvre de civilisation et défend la plus haute exigence du respect de la dignité humaine.

L'Europe ne peut décevoir les peuples qui, à travers le monde, attendent son aide dans leur lutte pour la reconnaissance des droits humains. L'Europe doit être exigeante avec elle-même et montrer l'exemple en refusant toutes les discriminations.

Parce que son patrimoine culturel et linguistique est multiple, l'Europe est l'acceptation de la différence et de l'altérité. Toute homogénéité ou uniformité des modes de pensée contredit l'héritage intellectuel de l'Europe. Voilà pourquoi les tenants de la préférence nationale sont les plus hostiles à l'affirmation du projet politique européen. Il ne peut y avoir davantage de préférence européenne car elle serait à l'opposé de l'enseignement donné par l'histoire de notre continent. L'Europe doit avoir les moyens de sa sécurité intérieure et extérieure. Mais celle-ci sortira renforcée si l'Europe poursuit ses relations privilégiées et multiséculaires avec les pays du bassin méditerranéen et de l'Afrique subsaharienne.

Puisque l'Europe doit se donner de nouveaux fondements politiques, nous souhaitons que toutes ses forces créatrices, du monde académique aux milieux artistiques, du monde socio-économique au milieu associatif, définissent et précisent ses valeurs dans une charte fondatrice de la Fédération des Etats européens.

Tel est l'engagement européen des FDF.

2. Pour l'Etat efficace

La crédibilité des dirigeants politiques est mise en cause par les citoyens. Incapable, semble-t-il, de maîtriser la complexité des évolutions majeures de la société, le politique n'ordonne plus les priorités qui donnent du sens à son action. Plutôt que d'affronter le réel, le politique a alors la tentation de restreindre le champ de vision et de compréhension des citoyens, en exaltant des certitudes réductrices. La méfiance à l'égard de la rationalité est devenue un trait commun aux discours politiques qui privilégient l'appartenance collective, fondée sur des déterminants historiques, au détriment des libertés individuelles, les croyances dans une volonté supérieure au détriment du libre arbitre, les modes de vie régressifs au détriment de l'épanouissement de la personne humaine. Le déni de démocratie qu'imposent ces fondamentalismes est aussi un déni de la science et du progrès dû à la connaissance. Ils nient la liberté de choix du citoyen quant à ses engagements fondamentaux. Ils conduisent inéluctablement au rejet du pluralisme des idéologies et des représentations de la société par le politique. Ils substituent une autorité imposée et intangible à celle de l'Etat.

Le politique ne pourra se réapproprier la prééminence de la conduite des affaires publiques qu'à la condition de redéfinir le rôle de l'Etat, c'est-à-dire de la puissance publique.

Les FDF sont des libéraux sociaux car ils estiment que l'organisation de l'Etat est déterminante pour l'évolution de la société. Les conservateurs de droite ont développé une telle méfiance à l'égard de l'Etat et l'ont à ce point dévalorisé qu'il n'a plus la capacité d'assumer ses missions régaliennes. Les conservateurs de gauche ont voulu un Etat tellement protecteur qu'ils en ont atrophié l'organisation et qu'il n'est plus là où les citoyens sont en droit de l'attendre. Ces deux conservatismes ont mis à mal l'autorité de l'Etat. Le citoyen n'en est plus que le contestataire permanent ou le consommateur, sans limite, de services publics. Le devoir collectif et individuel à l'égard de l'Etat n'est plus préservé comme une valeur essentielle du civisme.

Comme libéraux sociaux, les FDF considèrent qu'il convient de réhabiliter le sens de l'Etat et que le libéralisme social est un « *libéralisme des règles ou un libéralisme normatif. Il ne consiste pas à décrire le monde ou à le laisser être* » (Monique Canto-Sperbert : « Libéralisme, socialisme et démocratie » in « Le Débat » n° 131, p.125).

L'Etat s'est renforcé par la volonté de garantir les libertés formelles. En cela, l'Etat est l'héritier de la démocratie libérale. Une conception dévoyée du libéralisme, à finalité essentiellement économique, a voulu limiter le rôle de l'Etat au profit de la loi du marché. Parce que l'Etat-providence était devenu omniprésent, au point de concurrencer l'initiative privée, les partisans de « La main invisible » ont cru que les lois du marché seraient plus efficaces que l'autorité régulatrice de l'Etat. Telle n'est pas la conception des FDF.

Si l'Etat-providence a montré ses limites car les mailles du filet de la sécurité sociale se sont distendues au point que la pauvreté progresse de manière préoccupante, le rôle social de l'Etat ne doit pas être pour autant abandonné. Seul l'Etat a la capacité de trouver l'équilibre entre les libertés individuelles sans lesquelles il n'est pas de créativité, et les solidarités sans lesquelles il n'est pas de prospérité collective.

L'enseignement et la formation, services universels plus prioritaires que jamais, doivent être encore l'ascenseur social, offrant la chance à chaque homme et à chaque femme d'assumer pleinement ses choix de vie. Seul l'Etat permet aux citoyens, confrontés aux aléas de la vie, souvent causes de grandes injustices, de retrouver la voie de la responsabilité et de la dignité. Encore faut-il que les services de l'Etat n'entretiennent pas la dépendance des citoyens les plus faibles par une conception erronée de l'égalité réelle. A l'opposé des partisans de l'Etat omnipotent qui étouffent la créativité personnelle et des tenants de l'Etat minimaliste qui oublient le devoir de solidarité, les libéraux sociaux sont convaincus de la nécessité de l'Etat efficace. Ils veulent redéfinir les ambitions de cet Etat, en mettant en avant cinq missions essentielles :

2.1 L'Etat progressiste

Trop absorbé par la production de services, l'Etat a perdu sa capacité d'analyse et de contrôle des grandes évolutions de la société. Or, l'Etat ne peut assumer son rôle actif pour une société harmonieuse s'il n'a pas pris la mesure des causes des déséquilibres qui, sur le plan sociétal, environnemental et économique, mettent à mal la cohésion sociale. L'Etat doit mener cette mission de prospective, en étroite collaboration avec les acteurs de la connaissance (milieux académiques et universitaires, centres de recherche...) et les acteurs de l'expérience (milieux associatifs, pouvoirs de proximité...). Cette mission doit avoir une dimension européenne et internationale.

L'Etat progressiste réserve une attention toute particulière à la qualification des jeunes et à la qualité des programmes de recherche comme vecteurs de croissance économique.

L'Etat progressiste est aussi un Etat qui intègre la dimension environnementale dans tous ses processus de décisions économiques et sociales. Il affronte, dès aujourd'hui, résolument et efficacement les enjeux climatiques et énergétiques. Il considère que la résolution des problèmes environnementaux contribue, pour une large part, à la croissance économique.

Pour évaluer les performances économiques et sociales, notamment à travers le PIB, il prend également en compte des paramètres qualitatifs liés à la qualité de vie, à la santé, à la protection de l'environnement et au bien-être collectif et individuel.

2.2 L'Etat pédagogue

La maîtrise du savoir détermine tout projet de vie comme tout engagement professionnel. Le temps consacré à l'enseignement n'est plus le seul temps de la formation. Les objectifs de l'enseignement doivent être replacés dans la continuité d'une formation tout au long de la vie pour que chacun puisse avoir accès aux connaissances nouvelles. C'est un défi majeur de la démocratie car l'émancipation de tout être humain tient en sa capacité à exercer son libre arbitre pour refuser les arguments d'autorité qui le placent en situation de dépendance. Seul l'Etat pédagogue peut donner à chaque femme, à chaque homme les outils de la maîtrise, de la compréhension et de la critique de l'information. Le défi est immense mais c'est une des missions les plus nobles de l'Etat.

2.3 L'Etat protecteur

Les missions régaliennes ont longtemps caractérisé la puissance publique. Leur définition est de plus en plus imprécise. L'événementiel dicte l'urgence du besoin de sécurité. Le politique croit qu'il rassure en renforçant les contraintes légales, en multipliant les corps de sécurité aux missions mal définies, en mettant en place des modes de contrôle souvent peu efficaces.

Le juridisme remplace le civisme, la répression l'éducation, et le désespoir la confiance. Il en résulte une judiciarisation de la plupart des conflits et la justice perd en autorité tant sa capacité de décision est de moins en moins probante. Cet Etat impuissant voit son autorité contestée.

Les citoyens recourent de plus en plus à des services privés de sécurité et à des autorités d'arbitrage qui échappent à l'impérialisme de l'Etat. A suivre une telle pente, l'Etat de droit y perdra sa justification première, c'est-à-dire garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens devant la loi et par la loi.

Il y a donc urgence à rétablir l'autorité de la justice, en lui donnant les moyens de sa mission car l'Etat de droit est une condition essentielle de la démocratie.

2.4 L'Etat émancipateur et solidaire

La montée constante de la pauvreté, qui concerne même les personnes qui travaillent mais qui n'ont souvent qu'un emploi partiel ou aléatoire, prouve que l'Etat-providence ne protège pas des catégories importantes de la population.

L'incertitude du lendemain est la pire souffrance psychologique. Elle conduit souvent aux plus lourdes assuétudes et, pour les enfants élevés dans des familles précarisées, à un retard de leur croissance qui peut nuire durablement à leur développement et à leur équilibre personnel.

Nombre de citoyens ont un véritable engagement social, notamment dans le secteur associatif qui supplée les faiblesses des autorités publiques. L'Etat assurera d'autant mieux son rôle social qu'il pourra fédérer et accompagner toutes ces initiatives de lutte contre la pauvreté, la dépendance et la souffrance.

L'Etat émancipateur et solidaire, c'est aussi le soutien actif aux travailleurs du secteur non marchand, aux bénévoles et à tous ceux qui croient que l'écoute, la disponibilité et l'attention sont le vrai réconfort aux plus meurtris pour leur redonner confiance dans la vie.

L'Etat-providence ne peut se réduire à un guichet-distributeur d'allocations, dont certains profitent de manière totalement abusive. Leur sanction doit être d'autant plus sévère qu'ils mettent à mal la crédibilité de l'Etat.

Notre modèle social doit être redéployé autour du concept de responsabilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés. Cela signifie plus d'émancipation et d'autonomie tant des citoyens que des structures qui les gouvernent ou leur dispensent des services. Cela signifie plus de délégation, moins de bureaucratie et moins de dépendance.

La responsabilisation est facteur de mouvement, de changement et d'adaptation. La responsabilisation amène chacun à assumer ses devoirs tant vers ses proches qu'envers la société. Sans la responsabilisation, il ne peut y avoir de véritable solidarité interpersonnelle.

2.5 L'Etat contrôlé et responsable

Le paradoxe est que l'Etat soumet volontiers la société et les citoyens à un contrôle poussé, voire tatillon, mais offre de fortes résistances à toute évaluation de sa gestion.

Les organes de contrôle et d'évaluation sont épars, leurs moyens de contrainte à l'égard du politique et de l'administration faibles. Le pouvoir législatif, le premier des pouvoirs et contrepoids de l'exécutif, n'est guère armé pour exercer ce contrôle.

Il en résulte que l'Etat poursuit des politiques à l'aveugle, sans en connaître les véritables résultats. L'efficacité de l'action publique ne peut être évaluée si les missions assumées par les services publics n'ont pas été clairement définies. Conformément à ce qu'enseigne la science administrative moderne, il faut donc imposer à l'administration des contrats d'objectifs.

Les FDF sont partisans d'une redéfinition de la mission de la Cour des comptes pour qu'en partenariat avec le corps des inspecteurs des finances, elle assume la totalité de la mission de contrôle de l'efficacité des services publics. La Cour des comptes assistera plus directement le pouvoir législatif. Elle sera chargée d'une mission permanente d'évaluation et d'audit des projets gouvernementaux. Elle sera appelée à rendre son avis sur tout projet de loi ayant des incidences budgétaires.

Par ailleurs, la Cour des comptes (ou un organisme équivalent) doit être chargée du contrôle de la gestion budgétaire des pouvoirs subordonnés (commune, CPAS, province, intercommunale ou régie).

Enfin, le contrôle préventif qu'assume le Conseil d'Etat (section de législation) pour garantir la sécurité juridique lors de l'examen des projets ou propositions de loi doit être renforcé. Les gouvernements ne pourront plus invoquer la procédure d'urgence pour éluder la procédure d'avis du Conseil d'Etat lors de l'élaboration des projets de loi ou d'arrêtés.

3. Pour l'Etat laïque

La laïcité de l'Etat renforce la démocratie et est une condition essentielle d'une société pacifiée.

Il ne faut pas confondre la laïcité politique et la laïcité philosophique. La laïcité politique ne privilégie aucun courant de pensée philosophique ou religieux.

Les sociétés démocratiques ne peuvent organiser les relations sociales, dans le respect des convictions philosophiques ou religieuses de chaque citoyen, qu'à la condition de distinguer ce qui relève, d'une part, du champ du droit et, d'autre part, du champ de la morale. L'Etat de droit dit ce qui est juste et s'impose à tous.

L'autorité morale dit ce qui est acceptable au regard de convictions personnelles.

Aussi estimables et respectables que soient les convictions morales ou religieuses, elles ne sont pas forcément identiques pour tous les citoyens. Elles ne peuvent dès lors être le commun dénominateur de la vie sociale. Chercher à les imposer à toute la société ne peut que susciter les affrontements, voire les conflits.

L'Etat laïque fait respecter l'autorité de l'Etat comme étant supérieure à toute autre autorité. La laïcité de l'Etat accepte et protège la pluralité des convictions religieuses idéologiques ou philosophiques mais n'en privilégie aucune.

La laïcité de l'Etat n'interdit pas certaines formes de reconnaissance des cultes ou courants philosophiques. Le principe de la séparation entre l'Etat et les Eglises n'est jamais à ce point absolu qu'il interdit l'expression dans l'espace public des convictions morales les plus personnelles mais nul ne peut être contraint à y adhérer ou à participer à leur pratique. Par contre, l'Etat laïque fait admettre par chacun que le pluralisme idéologique et philosophique est la condition même du débat démocratique. Sans ce pluralisme, les libertés fondamentales ne peuvent être réelles. Telle est la différence essentielle entre l'Etat laïque et l'Etat théocratique.

Lorsqu'un Etat déclare une religion comme élément constitutif de son autorité, il renonce à son impartialité. La répression pour atteinte à la religion d'Etat n'est jamais très loin, à commencer par la sanction pénale du blasphème, inacceptable car elle est une atteinte à la liberté de pensée.

La laïcité de l'Etat fait le pari de la capacité de chaque citoyen à comprendre et à respecter les convictions d'autrui. La laïcité de l'Etat est fondée avant tout sur une conception culturelle de la société. C'est l'acceptation par tous que l'échange des idées et des convictions peut rassembler plutôt que diviser. La laïcité de l'Etat est le pacte commun fondé sur des valeurs partagées et sur lesquelles il ne peut être transigé : principe de l'égalité entre la femme et l'homme, autorité de l'Etat supérieure à toute autre autorité, libertés fondamentales et refus de toutes discriminations, pluralisme démocratique.

Les FDF prônent l'inscription du principe de la laïcité de l'Etat dans la Constitution belge et dans la charte constitutive de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ne considèrent pas que les textes en vigueur sont suffisamment explicites quant aux conséquences réelles de ce principe. L'utilisation du mot juste de la laïcité est déjà en soi une exigence à l'égard de tous ceux qui ne veulent pas en accepter les obligations. Un Etat neutre est un Etat indifférent par rapport à la tentative d'imposer une religion ou une philosophie aux dépens des autres convictions.

Un Etat impartial est un Etat qui traite de manière égale tous les citoyens quels que soient leurs convictions ou modes de vie. L'impartialité de l'Etat est une conséquence de la laïcité de l'Etat mais non son fondement. Seule la laïcité de l'Etat donne force à l'Etat de droit qui protège le pluralisme démocratique.

4. Pour la gouvernance exemplaire

4.1 Un statut exigeant et transparent pour les mandataires politiques

Nombre de politiques ont détruit eux-mêmes le prestige de leur fonction. Accéder aux plus hautes responsabilités de l'Etat, être un serviteur de l'Etat, est un devoir austère pour qui considère que le pouvoir est un devoir et non un privilège.

Aucune règle, aucune procédure ne sera jamais suffisante pour contraindre les mandataires politiques à respecter une haute exigence de l'éthique. Cette conception est avant tout une affaire personnelle.

Quelques règles s'imposent néanmoins afin de préserver la probité et donc la crédibilité des mandataires politiques.

La première exigence est la séparation stricte entre le monde politique et le monde économique. Il n'est pas acceptable qu'à peine sortis de charge, les plus hauts responsables d'un Etat, d'une institution internationale ou européenne se voient confier tant et plus de mandats d'administrateurs ou de conseillers de grands groupes financiers ou d'entreprises multinationales. Cette dérive, accentuée par les avantages multiples et indécents liés à ces mandats, met à mal l'indépendance de l'autorité publique. Le devoir d'Etat impose une obligation de réserve à l'égard des milieux économiques. Dès lors, les FDF préconisent qu'un moratoire de cinq ans soit imposé aux mandataires politiques ayant exercé les plus hautes responsabilités avant qu'ils acceptent tout engagement, de quelque nature que ce soit, dans certains milieux économiques.

Servir l'Etat justifie que le mandataire bénéficie d'un statut, notamment pécuniaire, qui préserve son indépendance et son impartialité. Les citoyens peuvent le comprendre et l'admettre, pour autant que ce statut soit transparent et que son respect soit vérifié par une autorité indépendante. Ce qui n'est pas acceptable, ce sont les avantages matériels en tout genre que s'accordent certains mandataires, en dehors de tout cadre légal. La loi doit déterminer avec précision le montant de la rémunération liée à l'exercice du mandat et limiter de manière drastique la prise en charge des frais. Aucun pouvoir d'appréciation arbitraire ne doit être laissé au mandataire lui-même mais, au contraire, il a l'obligation de se justifier devant une autorité indépendante. En cas de manquement, la loi doit fixer des sanctions lourdes, dont la plus significative est l'interdiction de l'exercice de tout mandat pendant une période assez longue.

Le cumul des mandats est un vrai débat qui mérite d'être pris à bras-le-corps. Aucun mandataire ne peut prétendre qu'il peut assumer plus que ce que ses forces physiques lui permettent.

La gestion publique est exigeante quant à la disponibilité des mandataires mais l'organisation du débat politique est trop souvent chronophage. Il est temps de faire des progrès sur la voie du décumul des mandats. Il est sans doute préférable de reconnaître que chaque mandat doit être correctement rémunéré, en comparaison avec les règles de rémunération, à compétences égales, dans le secteur privé. Alors, le décumul pourra être radical et chaque mandataire n'exercera qu'un seul mandat électif, le seul qui sera rémunéré. Les FDF sont prêts à s'engager pour qu'un véritable pacte démocratique entre partis démocratiques représentatifs soit conclu à ce propos.

4.2 L'administration publique, compétente et impartiale

La politisation de l'administration est toujours une triste réalité. Elle l'est de manière particulièrement insupportable en Wallonie et à Bruxelles. Les sordides calculs qui guident les partis pour imposer leur candidat à une fonction administrative, sont l'exercice préféré de la plupart des dirigeants politiques. Pour les FDF, le concours, pour le recrutement comme pour la promotion dans la fonction publique, demeure la voie la plus certaine du choix des meilleurs pour exercer les fonctions administratives. Encore faut-il que les jurys soient composés de manière indépendante et que la représentation des milieux académiques y soit prépondérante. Le choix des agents contractuels, dont le contrat est à durée indéterminée, doit se faire au départ d'une réserve de recrutement.

Faire admettre cette gouvernance exemplaire par les partis politiques n'est pas chose aisée. Ils l'annoncent et jurent qu'ils veulent s'y soumettre mais invoquent trop souvent des faux-fuyants. Il faut confier à une autorité indépendante l'élaboration d'un code de conduite de la bonne gouvernance. Cette autorité, pour être indépendante, sera composée majoritairement de hauts magistrats, de hauts fonctionnaires et de représentants du monde académique et de la société civile.

5. Pour le libéralisme social

Les FDF sont des libéraux sociaux. Plus libéraux que les individualistes de droite et plus sociaux que les collectivistes de gauche. Les FDF sont libéraux parce que le libéralisme philosophique, héritage du Siècle des Lumières et de la Révolution française, a donné aux citoyens un espace de liberté qui est la condition même du respect de la personne humaine. Ils sont des libéraux sociaux parce que la liberté poussée à son extrême, tel que le préconise un courant du libéralisme économique, conduit aux excès de l'individualisme, à l'égoïsme et, plus préoccupant encore, à la domination des puissances de l'argent sur la société. La liberté d'entreprendre, ce n'est pas la liberté de spéculer au détriment du patrimoine collectif et de la richesse des nations. La liberté de créer, ce n'est pas la recherche du profit au bénéfice de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre.

Les FDF veulent construire une économie basée sur la justice sociale et sur la justice fiscale, où le changement professionnel ne sera plus vécu comme un échec mais comme une chance, où la reconnaissance de la société et la promotion sociale effaceront la peur de perdre son emploi.

5.1 La fiscalité juste et progressive au service du pacte social et du développement économique

Les citoyens en sont convaincus : la fiscalité, en raison de sa complexité et son manque de transparence, n'est plus garante de la justice sociale et pénalise le travail.

La fiscalité n'est plus comprise comme un instrument de soutien au développement économique. Une politique fiscale doit être stable, transparente et compréhensible pour que les citoyens et les entreprises acceptent le principe de contribution.

La lutte contre la dualisation de la société passe par la revalorisation du travail comme condition d'épanouissement personnel. La fiscalité doit contribuer à cet objectif.

Le principe de la progressivité de l'impôt sur tous les revenus demeure le principe le plus juste quant à la capacité contributive à l'impôt. Encore faut-il que l'impôt soit également réparti et ne soit pas confiscatoire des revenus du travail.

Il est temps de simplifier la fiscalité en supprimant plusieurs niches fiscales ou déductions d'impôts, ainsi que d'autres avantages accordés comme autant de privilèges à des catégories toujours plus segmentées de contribuables.

La mise à plat du régime fiscal permettra de revenir à des taux d'imposition nettement moins élevés mais appliqués sur une base fiscale plus large, ce qui générera une égalité de traitement de tous les citoyens ou contribuables, quels que soient leurs revenus.

La fiscalité sur les revenus du travail doit être progressivement diminuée pour faire place à une fiscalité portant davantage sur les faits générateurs d'atteinte à l'environnement à la santé, ou sur les transactions spéculatives en matière financière.

L'impôt des sociétés doit favoriser la création des entreprises mais celles-ci ne peuvent, grâce à des montages fiscaux subtils, être exonérées de tout impôt. L'obligation d'un impôt minimum pour toutes les sociétés commerciales d'une certaine importance en raison de leur chiffre d'affaires doit être étudiée et envisagée rapidement. Pour une part, l'impôt des sociétés sera calculé sur la valeur ajoutée des produits ou des services.

5.2 Une autre conception des relations du travail pour le progrès économique et social

Le monde du travail est encore construit au départ d'une relation d'autorité et de dépendance. Si le coût du travail demeure un paramètre essentiel de l'activité économique, le monde de l'entreprise, qu'il soit marchand ou non-marchand, galvaude trop la richesse du capital humain que représentent l'expérience, les qualifications et compétences des travailleurs.

L'activité économique doit davantage prendre en compte la force du travail résultant de l'expertise et du savoir-faire. Il n'est pas acceptable dans une société développée que nombre de travailleurs se retrouvent sans perspective d'emploi alors qu'ils sont dans la force de l'âge.

Le coût du travail et le régime des cotisations patronales doivent tenir compte de cette donnée essentielle. Les travailleurs les plus âgés doivent avoir la faculté de poursuivre une carrière professionnelle en bénéficiant d'un temps de travail adapté.

Les incitants sont nombreux pour permettre l'accès au marché du travail aux plus jeunes. Les plus âgés sont par contre délaissés.

Il serait davantage logique que le régime des cotisations patronales soit davantage plus élevé en début de carrière qu'en fin de carrière. Au début de la carrière, les travailleurs apportent leurs qualifications, récemment acquises, leur plus grande disponibilité et leur force de travail. En fin de carrière, les travailleurs apportent leur expérience.

Il faut donc repenser le coût du travail en fonction du rythme du travail et de l'âge du travailleur. Cette évolution doit tenir compte d'une coordination à l'échelon européen, mais, d'ores et déjà, la Belgique doit adapter son coût du travail pour s'aligner sur la moyenne européenne alors qu'elle est un des plus mauvais élèves de la classe des 27 Etats membres de l'Union européenne.

Plus que jamais, le niveau de qualification déterminera l'accès au marché de l'emploi. Les FDF demandent que le monde du travail et le monde de l'enseignement coopèrent davantage pour déterminer les qualifications requises pour certains types d'emploi et adapter les programmes de formation en conséquence. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit mener une véritable concertation avec tous les partenaires sociaux afin de relever ce défi et permettre à des jeunes de retrouver l'espoir d'une formation qualifiante, leur donnant un accès à l'emploi.

Les FDF veulent réformer l'indexation des hauts salaires. Plutôt que de rechercher à occulter la réalité de l'inflation en modifiant la composition des produits et des services pris en compte pour son évaluation, les FDF préconisent qu'au-delà d'un certain seuil de revenus bruts, les salaires ne soient plus indexés à 100 %. Cette formule est juste sur le plan social et nécessaire sur le plan économique. Elle est juste sur le plan social parce qu'elle préserve le pouvoir d'achat des travailleurs qui n'ont que des revenus inférieurs à 3.500 euros brut.

Elle est nécessaire sur le plan économique car elle libère des marges de manœuvre de compétitivité pour les entreprises et réduit le déficit public.

5.3 Vers un nouveau pacte social

La plupart des pays européens ont construit leur destin collectif sur un pacte social solide, convaincus que la solidarité entre tous renforce la liberté de chacun. Telle est aussi la conviction des FDF.

Ce pacte social est remis en cause. Ses fondements sont contestés. Pourtant, sans cette solidarité, il n'est pas de redressement collectif et individuel. Mais la solidarité ne s'impose pas par la seule volonté de l'autorité. Au contraire, un excès d'intervention de l'État peut avoir pour effet d'enfermer les personnes les plus précarisées dans la dépendance, voire la marginalité. La solidarité n'est pas la collectivisation et l'uniformisation de tous les modes de vie. La solidarité, c'est permettre à chacun d'avoir le sens des responsabilités pour participer à la vie de la collectivité.

L'épanouissement de chacun est tributaire de la solidarité de tous. Chacun doit admettre que ce qu'il a reçu de la société, notamment par l'éducation et la formation, il doit lui en redonner une partie, notamment par la contribution sur ses revenus. Et ceux qui ont tiré le plus d'avantages de ce que la société leur a donné, doivent contribuer proportionnellement à ce qu'ils ont gagné.

Le pacte social européen est fondé sur la recherche permanente d'une juste redistribution des richesses, notamment par l'impôt, juste, proportionné et portant sur tous les revenus. C'est le vrai enjeu de l'avenir du pacte social : quels sont les services, notamment liés à la protection sociale, qui doivent être financés par l'autorité publique ? Le financement de la protection sociale doit-il être dépendant des seuls revenus du travail, ce qui a un effet pervers sur la création d'emplois ? N'est-il pas temps de passer à des modes alternatifs de financement de la sécurité sociale ?

Déjà, les recettes résultant des impôts indirects contribuent au financement de la sécurité sociale. Ne convient-il pas d'envisager une amplification du financement de la sécurité sociale par l'impôt ? Pour autant que les entreprises y contribuent dans le pays où elles produisent leurs richesses. Cette évolution ne peut être conçue qu'au niveau européen si on veut éviter des distorsions de concurrence.

5.4 Pérenniser la sécurité sociale par un mode de financement équilibré

Pour les FDF, la sécurité sociale demeure cet indispensable filet de sécurité qui évite que les personnes les plus précarisées soient confrontées à la pauvreté irréversible. Mais ce filet de sécurité s'effiloche et n'offre plus les mêmes garanties de réelle protection pour tous. Il faut donc consolider la sécurité sociale.

La sécurité sociale doit être modernisée car elle a été conçue lorsque le travail de l'homme était encore considéré comme la principale ressource financière du ménage. D'où la persistance de droits dérivés qui n'ont plus de sens. La sécurité sociale doit dès lors reconnaître l'importance du travail des femmes et prendre en compte la restructuration des cellules familiales, notamment des familles monoparentales ou des familles recomposées.

La persistance de statuts sociaux différents pour les ouvriers, les salariés, les fonctionnaires et indépendants ne répond plus à l'évolution du monde du travail et au changement incessant de statut professionnel. Il faudra donc tendre progressivement vers un statut unique de la personne protégée, reconnu à tout travailleur ainsi qu'à toute personne confrontée aux aléas de la vie (maladie, accident, perte d'emploi, handicap).

Le financement futur de la sécurité sociale est au cœur des débats à venir. Par une profonde réforme fiscale, les FDF ont l'ambition d'aligner les prélèvements sur le travail sur la moyenne européenne. Tant l'employeur que le travailleur doivent moins cotiser mais l'un comme l'autre doivent payer plus justement leurs impôts. Les revenus du capital doivent contribuer au financement de la sécurité sociale car leurs détenteurs bénéficient aussi de la protection sociale. A cette fin, une cotisation sociale spécifique à charge de ces revenus doit, dans une proportion raisonnable, être établie afin de concourir au financement de la sécurité sociale.

5.5 Un régime unique de retraite pour garantir la dignité de toutes les personnes âgées

Il y a en tout cas un danger majeur qu'il convient de conjurer : l'insuffisance du financement des retraites de ceux qui travaillent aujourd'hui par les revenus de ceux qui travailleront demain. La charge de cette dette est insupportable pour les générations futures. Elle risque de conduire à l'effondrement du pacte de solidarité. Chaque génération doit assumer le financement de son bien-être pour le temps de sa retraite. Cela suppose l'exigence d'une plus grande responsabilité individuelle et collective et la mobilisation des modes de financement tant publics que privés.

A cet égard, les FDF préconisent le maintien de la solidarité pour le financement d'un régime de retraite unique garantissant à tous un revenu décent. Les modes complémentaires de financement de la retraite seront rendus légalement obligatoires et l'utilisation de ces fonds recueillis sera strictement contrôlée par l'autorité publique, pour éviter toute forme de spéculation destructrice.

Les FDF veulent renforcer le système actuel de financement des retraites par cotisations en y ajoutant un mécanisme de capitalisation collective. Le régime des retraites en vigueur aux Pays-Bas ou dans certains pays nordiques mérite d'être analysé et adapté à nos réalités économiques et sociales.

5.6 Des nouvelles solidarités intergénérationnelles

Les sociétés économiquement avancées jouissent encore de richesses considérables, dues au haut taux de l'épargne. Comment mobiliser cette épargne pour satisfaire des besoins essentiels, individuels et collectifs ? La grande dépendance des personnes âgées ne pourra pas être prise en charge par les futurs actifs sur le marché de l'emploi. Ils ne seront pas assez nombreux pour en assurer le financement. La mobilisation d'une partie de l'épargne pour financer les services liés à cette grande dépendance est une réelle priorité. L'Etat peut créer les incitants pour que l'épargne soit orientée vers les secteurs d'aide aux personnes. Ils sont grands pourvoyeurs d'emplois, notamment peu qualifiés. Leur développement contribuera puissamment à maintenir le pacte social et à préserver la qualité de vie des plus âgés. C'est maintenant une question de volonté politique.

5.7 La responsabilité environnementale

Laisser aux générations futures les dettes que les générations actuelles n'auront pas pu honorer, qu'elles soient financières, écologiques ou démographiques, est la plus insupportable hypothèque que notre insouciance collective fait peser sur la qualité de vie des générations futures. Cet égoïsme est insupportable. Les libéraux sociaux sont également convaincus de la nécessité de changer le comportement de vie pour préserver les ressources de la nature, ressources qui sont le bien commun de l'humanité. Leur exploitation par le secteur privé doit être plus strictement contrôlée par l'autorité publique, de sorte que les techniques d'exploitation, les modes de production et de distribution conduisent à leur répartition équitable entre les populations. Certaines de ces ressources, telles que l'eau, sont des biens collectifs dont l'autorité publique doit assumer seule la responsabilité de l'exploitation pour qu'aucun homme, aucune femme, aucun enfant n'en soit privé.

L'adaptation de la fiscalité aux exigences du développement durable, par une imposition sur les sources de la pollution, de préférence à celles sur les revenus du travail, est le plus puissant encouragement pour que chaque citoyen modifie ses comportements.

Pour les FDF, l'indice du développement humain, indice déjà utilisé par l'OCDE reprenant des critères tant qualitatifs que quantitatifs, est la juste référence pour évaluer le progrès d'une société.

6. Pour l'excellence des politiques en Fédération Wallonie-Bruxelles

Ce devoir d'excellence est multiple et doit porter sur trois priorités : la qualité de l'enseignement et de la formation, le redéploiement économique et social, le haut niveau de la recherche scientifique.

Mais il faut d'abord lever une ambiguïté et dénoncer un danger. Les deux Régions, Wallonie et Bruxelles, ne seront pas plus fortes parce qu'elles s'affirmeront aux dépens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le régionalisme est à la Wallonie et Bruxelles, ce que le nationalisme est à la Flandre : l'annonce d'une rupture des solidarités et donc un affaiblissement de chaque région.

Il est faux de prétendre que les Wallons et les Bruxellois ont des préoccupations fondamentalement différentes. Il faut leur dire la vérité. Ils subissent ensemble les mêmes faiblesses dont ils sont, souvent, les seuls responsables car ils ont manqué de vigilance et de volonté.

Si, dans plusieurs domaines, les performances de la Wallonie et de Bruxelles se situent en-dessous de la moyenne des autres régions européennes, il serait trompeur de faire croire aux Wallons et aux Bruxellois qu'en régionalisant toutes les compétences octroyées aujourd'hui à la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela signifierait automatiquement le retour à la prospérité, à la croissance et à un niveau de vie plus élevé. C'est un leurre car tous les économistes rappellent que la Wallonie sans Bruxelles et Bruxelles sans la Wallonie auront beaucoup plus de difficultés à retrouver le chemin de la croissance.

La remarquable étude collective intitulée « L'espace Wallonie-Bruxelles, Voyage au bout de la Belgique », ouvrage publié par plusieurs économistes francophones, met clairement en garde les décideurs politiques. Le chapitre intitulé « Pour une synergie entre la Wallonie et Bruxelles » est explicite :

« Bien entendu, certains Bruxellois et certains Wallons seront tentés par le projet d'une large autonomie politique pour leur région. Que les Bruxellois se rappellent toutefois que la Flandre pourrait ne pas les laisser vivre et prospérer à leur guise plus demain qu'hier et aujourd'hui. Les entraves au fonctionnement des institutions bruxelloises ne disparaîtront pas par magie.

A titre d'exemple, le groupe « In de Warande » imagine un statut spécial pour Bruxelles, à défaut d'une absorption pure et simple par la Flandre, avec mise sous tutelle ou neutralisation de la Région, faisant des Bruxellois des citoyens de second rang, y compris en ce qui concerne les décisions relatives à l'affectation des recettes fiscale et parafiscale prélevées à Bruxelles.

Les Wallons ne devraient pas non plus se replier trop sur eux-mêmes en s'imaginant qu'ils vivront seuls, demain, sans les transferts importants en provenance de la Flandre, avec un monde intérieur inchangé.

Le choc sera rude, et il faudra que chacun contribue au renouveau et que soient intensifiées les politiques d'activation tant réclamées au nord, sans matelas de sécurité financière, cette fois.

Les Wallons doivent continuer à choisir la voie de l'ouverture, et procéder aux ajustements nécessaires, une attitude qui fit leur richesse hier et pourra leur être profitable demain.

Qu'ils n'oublient pas non plus que l'espace Wallonie-Bruxelles créait en son sein et par habitant en 2003 une richesse égale à 102,5% de celle observée en Flandre, même si le risque de pauvreté dans l'entité commune serait de 3% plus élevée qu'il ne l'est en Wallonie aujourd'hui (il en ira de même de ce point de vue, en cas d'association entre Bruxelles et la Flandre). »

L'affirmation du fait régional ne doit donc pas se faire au détriment du cadre général qu'est la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci doit fixer des objectifs généraux, déterminants pour l'essor de la Wallonie et de Bruxelles. Les Régions sont en appui de ces objectifs et non en concurrence. C'est ensemble que la Wallonie et Bruxelles pourront faire jeu égal avec la Flandre. Toute division signifiera à terme l'appropriation de Bruxelles par la Flandre et l'affaiblissement de la Wallonie. Il ne peut pas y avoir de solidarité entre Bruxelles et la Wallonie sans des institutions communes et fortes. Ceux qui prônent le tout aux Régions doivent reconnaître qu'ils abandonnent à terme la solidarité entre les deux régions. Voilà pourquoi les FDF sont des fédéralistes, ils veulent unir et non diviser.

Encore faut-il que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit à la hauteur des défis qu'elle doit relever.

6.1 La qualité de l'enseignement et de la formation, condition essentielle de la prospérité future de la Wallonie et de Bruxelles

Les récentes études PISA ont pointé la faiblesse des résultats de notre système éducatif pour les élèves scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, l'échec scolaire reste consternant : défaillance dans la connaissance de la langue de l'enseignement, incompetence dans les calculs de base, incapacité pour les élèves à comprendre ce qu'ils lisent, taux de redoublement en augmentation constante, et ce, de façon particulièrement marquée dans l'enseignement qualifiant ...

Sans compter que notre système d'enseignement s'avère le plus inégalitaire des pays de l'OCDE puisque l'écart entre les 5% des élèves les plus forts et les 5% des élèves les plus faibles est le plus important des pays de l'OCDE. Les inégalités entre écoles sont également plus marquées en Fédération Wallonie-Bruxelles que dans d'autres pays d'Europe, ce qui explique les tensions vécues chaque année par les parents lorsqu'ils se voient appliquer le décret « Inscription » : les écoles les plus faibles concentrent 73% d'élèves en retard scolaire contre 21% dans les plus fortes. On note une surreprésentation des élèves socialement défavorisés dans l'enseignement professionnel et plus de la moitié de ces élèves sont en retard scolaire.

L'abandon scolaire est tout aussi préoccupant : en 2009, on citait les chiffres de 14.3% de taux d'abandon en Wallonie, de 22% à Bruxelles et de 9,3% en Flandre. Or, d'autres associations n'hésitent pas à avancer les chiffres de 30% des élèves qui sortiront du secondaire sans diplôme. Chaque année, 13.481 élèves de 15 ans et plus quittent l'enseignement obligatoire, soit 3.640 Bruxellois et 9.841 Wallons. En matière d'éducation et de formation, l'un des objectifs d'Europe 2020 vise à améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10%,. Or, aujourd'hui, selon un récent rapport de l'UNESCO, en Belgique, 12% des jeunes de 18 à 24 ans ont un niveau qui ne dépasse pas la deuxième année de l'enseignement secondaire.

Avec de tels résultats, il est temps de tenir le langage de la vérité quant à l'exigence de revoir les méthodes pédagogiques pour valoriser le niveau de formation des enfants et des jeunes. Nous pensons qu'il serait porteur que des objectifs soient assignés aux écoles et que les performances de leurs élèves soient analysées au travers d'une évaluation certificative externe. Cela permettrait de cibler où des moyens complémentaires peuvent être mis en place en termes de méthodes, d'encadrement et de remédiation.

Ainsi que l'a souligné une étude Mc Kinsey, chaque fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles gagne 40 points dans le classement PISA, elle gagne un point de croissance annuelle de son PIB.

Les dirigeants politiques ont, ces dernières années, imposé au monde de l'enseignement des débats et des orientations bien éloignés de sa mission première : la pédagogie de la réussite. La chance que doit représenter l'enseignement pour tout jeune, *a fortiori* celui qui n'a que ses seules aptitudes et compétences pour forger son avenir, a été détournée au profit de débats pseudo-idéologiques qui ont nui à l'efficacité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret « Inscription », le décret « Robin des Bois », le débat sur le maintien ou la suppression des devoirs scolaires ou encore sur le poids des cartables n'ont pas fait monter d'un étage l'ascenseur social qu'est et reste, pour nous, l'enseignement.

Il est temps de revenir à l'essentiel et comme le dit si justement François Bayrou : « *Recentrer l'école sur les fondamentaux qui rendent l'enfant et l'adolescent capables de recevoir des connaissances et de construire une culture* » (La France solidaire, éditions Plon 2012, p. 53).

Se recentrer sur les fondamentaux, c'est admettre que l'école requiert l'effort et la rigueur. L'effort, c'est le respect des capacités de chaque enfant. La rigueur, c'est la reconnaissance des résultats de cet effort. Toutes deux sont structurantes. Toutes deux sont essentielles pour permettre à l'enfant de progresser.

Il s'agit d'encourager, d'accompagner, de reconnaître les capacités de chaque enfant, qu'elles soient intellectuelles, artistiques ou pratiques.

Tout commence par la maîtrise de la langue de l'enseignement. C'est à raison que François Bayrou dit encore « *Si je n'avais au fond qu'une conviction pour la réforme de l'école, ce serait celle-ci : concentrons-nous sur la langue. A l'école primaire, au lieu de parcourir au pas de course des programmes encyclopédiques, laissons les*

enseignants faire découvrir aux élèves la langue qu'ils parleront, sa simplicité, son efficacité, sa beauté. Qu'ils aient le temps de s'y investir, de prendre le temps nécessaire, qu'ils ne soient pressés par rien. Tout le reste viendra par surcroît. La langue écrite et la langue orale, et la langue apprise par cœur, qui est si facile d'accès pour l'enfant. C'est le mot qui porte sens et c'est par les mots qu'on obtient la reconnaissance. » (Op.cit., pp. 54 et 55).

Tous les experts disent que la véritable cause de l'échec scolaire est l'insuffisance de la maîtrise de la langue de l'enseignement.

La récente enquête PIRLS (*Progress in Reading Literacy Study*) qui analyse la compréhension à la lecture de jeunes de 4^e année primaire a encore démontré les lacunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui occupe la 32^e place du classement parmi les 45 pays testés. La proportion d'élèves « lecteurs précaires » s'élève à 30%, contre 19%, en moyenne, d'élèves qui ne dépassent pas un niveau élémentaire de lecture. Toutes les études démontrent que l'accès à l'enseignement supérieur est quasiment impossible pour les jeunes confrontés à cette insuffisance.

Les parents ont un rôle fondamental à jouer pour encadrer leurs enfants dans l'apprentissage scolaire. Il appartient aux parents de s'impliquer dans cet effort d'apprentissage de la lecture et de la langue parlée, mais il faut aussi leur donner les moyens de suivre la scolarité de leurs enfants. Il faut que tous ces acteurs soient impliqués dans la cause commune que constitue l'enseignement.

Les enseignants en langue française sont aussi des enseignants de la langue française. Dès lors, il faut renforcer les heures de formation à l'enseignement en français dans la formation initiale des professeurs pour asseoir la maîtrise du français et leur maîtrise de l'enseignement.

Il faut favoriser l'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge, notamment par des programmes d'éveil aux langues qui visent à sensibiliser de manière ludique les plus jeunes à l'altérité, à la diversité linguistique et culturelle et à renforcer chez l'enfant l'ouverture d'esprit, sa curiosité d'apprendre et le sens du respect de l'autre et ce, dès la 3^e maternelle.

La maîtrise de la langue se développe par la socialisation en milieu scolaire. Les FDF demandent dès lors que la fréquentation de l'école maternelle, avec des horaires adaptés, soit une obligation légale dès l'âge de trois ans. L'enseignement maternel doit être valorisé et l'encadrement, notamment par application des politiques de discrimination positive, doit y être renforcé. L'avenir de l'enfant se joue dès son plus jeune âge et s'il n'est pas préparé à l'enseignement primaire, ses débuts y seront difficiles. *« C'est dans la petite enfance que s'acquièrent les dispositions favorables (ou non) pour la société et l'apprentissage et les aptitudes nécessaires à la vie quotidienne (coopération de l'enfant avec ses semblables et avec l'adulte, autonomie, vouloir faire, créativité, résolution de difficultés et constance »* (Petite enfance, grands défis II, Education et structures d'accueil, OCDE (2007).

Pour les enfants qui, très jeunes, sont confrontés aux difficultés de l'apprentissage, la pédagogie de l'accompagnement doit être renforcée. De même, les conseils en orientation doivent faire partie du cursus scolaire dès le niveau primaire, à l'instar du système finlandais et québécois, afin de permettre une meilleure qualification des élèves. Elle doit se poursuivre au moins jusqu'à la fin du premier degré (14 ans) pour aboutir à un certificat d'orientation, qui recommanderait à l'élève après l'accomplissement du tronc commun de s'orienter vers telle ou telle filière (générale, technique ou qualifiante) et voire de recommander une orientation "métiers".

L'enfant aujourd'hui abandonné et isolé dans son parcours scolaire sera le jeune révolté de demain. La vraie victoire sur le décrochage scolaire et sur la violence des jeunes est la réinsertion par l'enseignement et la formation. Les formations en alternance particulièrement en entreprises, redonnent la confiance aux jeunes. L'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans doit être mutée en une obligation de formation jusqu'à cet âge, couplée à un véritable « droit à la qualification » qui offre une garantie d'acquisition de compétences. Il faut reconnaître l'importance des écoles de promotion, lorsque les autres filières n'ont pu qualifier et améliorer les synergies entre monde de l'entreprise et école.

Le véritable débat quant à l'avenir de notre enseignement porte sur la redéfinition de la fonction et des missions de l'école. L'adaptation des moyens, par la redistribution des masses budgétaires et la redéfinition des normes d'encadrement, doit être la conséquence et non le préalable de cette redéfinition du projet de l'école.

Avec Edgard Morin (*La tête bien faite*, Editions Seuil 1999), les FDF plaident pour un enseignement qui prépare à affronter la complexité, les incertitudes de notre époque, l'ouverture au monde, sans renoncer à la connaissance de son histoire et de sa culture qui donne des références pour la compréhension de l'évolution des sociétés. Edgard Morin dit à juste titre : « *Il y a une inadéquation de plus en plus ample, profonde et grave entre les savoirs disjoints, morcelés, compartimentés entre disciplines, et, d'autre part, des réalités ou problèmes de plus en plus polydisciplinaires, transversaux, multidimensionnels, transnationaux, globaux et planétaires* ». L'enseignement doit développer l'esprit d'analyse, la conceptualisation des idées et le libre exercice de la critique.

6.2 Une politique socio-économique plus volontaire et plus ambitieuse pour la Wallonie et Bruxelles

Nul n'ignore les statistiques préoccupantes du taux de chômage, et particulièrement du chômage des jeunes, ainsi que de la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les évolutions négatives sont comparables dans les deux Régions. Pour casser la logique infernale qui conduit la Wallonie comme Bruxelles à toujours être en retard dans leurs performances en comparaison avec les régions les plus avancées de l'Europe, il faut une autre audace et une autre volonté que le plan Marshall en Wallonie ou le plan Emploi en Région bruxelloise. Certes, ces deux plans présentent des qualités et ont amorcé certains redressements, mais ils sont tous deux insuffisants pour répondre à l'exigence de l'Union européenne lorsqu'elle a défini sa

stratégie de Lisbonne en fixant des normes quantitatives à atteindre à l'horizon 2010, à savoir :

- un taux d'investissement total dans la recherche-développement égal à 3% du PIB ;
- un taux d'emploi de 70% ;
- une réduction de moitié du nombre de personnes non-qualifiées de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études.

Ces objectifs ont encore été renforcés par la stratégie 2020 de l'Union européenne qui exige que 75% de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi, que le taux d'abandon scolaire soit ramené à moins de 10% des enfants en âge de scolarité et qu'au moins 40% des jeunes soient porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Pour atteindre ces objectifs, il y a du travail en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les atouts ne manquent pas. Tous les économistes reconnaissent que le redéploiement économique d'une Région se fonde sur l'attractivité de ses pôles urbains car ils irradient bien au-delà de leurs limites. Le premier atout de la Wallonie, c'est Bruxelles, ville internationale et européenne, et le premier atout de Bruxelles, c'est la Wallonie, son territoire encore peu densifié, son réseau de transports et sa situation géographique. C'est par cette complémentarité que Bruxelles et la Wallonie gagneront ensemble.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit se doter d'un tableau de bord, établissant ses forces et ses faiblesses et précisant les performances économiques à atteindre, en comparaison avec les autres régions européennes. Ce tableau de bord doit définir les objectifs de la réussite, les hiérarchiser, préciser leur progression dans le temps et la méthodologie pour les atteindre. C'est dans la continuité de l'effort que la Fédération peut réussir son pari de redéploiement socio-économique.

Outre la revalorisation de la qualité de son enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit mettre fin au saupoudrage de la dépense publique entre plusieurs opérateurs mais, au contraire, rassembler les compétences et les leviers d'action dans des structures unifiées, à l'exemple de la réussite de Wallonie-Bruxelles-International.

La Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à la coordination des politiques fiscales entre les deux Régions pour éviter toute forme de concurrence et s'emploiera à développer une politique d'attractivité commune pour favoriser les investissements étrangers. Elle définira les filières d'investissements prioritaires et rassemblera les moyens budgétaires pour atteindre des masses critiques, suffisantes au financement de projets d'envergure ayant des retombées pour les deux Régions. En effet, toutes les filières économiques, porteuses de développement futur et créatrices d'emplois, sont présentes dans les deux Régions.

De l'aéronautique à la biotechnologie, des industries chimiques aux entreprises culturelles, dans tous ces domaines, la Wallonie et Bruxelles ont intérêt à travailler ensemble plutôt qu'à s'ignorer.

Sans mettre en place une bureaucratie paralysante, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut inciter les entreprises wallonnes et bruxelloises à travailler en grappes d'entreprises ou en pôles de compétitivité, inviter les PME à partager des recherches, des investissements, du personnel, notamment à l'initiative de groupements d'employeurs, et à s'échanger les bonnes pratiques.

Le développement socio-économique de la Fédération dépendra aussi de la maîtrise des modes de transport et de la qualité de son réseau autoroutier et routier. Les ministres wallons et francophones, même lorsqu'ils ont été responsables des entreprises publiques fédérales, ont accepté, de manière invraisemblable, que la SNCB déserte la Wallonie et n'assume plus ses missions de service public de manière égale pour tous les Wallons. Quand on sait que la Flandre a obtenu le financement par le fédéral, hors de la clé 60/40 pour la répartition des investissements de la SNCB, du dispositif dit « Diabolo » afin de désenclaver l'aéroport de Bruxelles-National par la voie ferrée, on ne peut comprendre que les Wallons n'aient pas eu dans le même temps l'exigence d'une meilleure desserte de leurs aéroports régionaux, à commencer par celui de Charleroi. Les pôles aéroportuaires représentent une chance de redéploiement économique de la Wallonie. Elle ne sera confirmée que s'ils sont mieux desservis par le rail, tant pour les passagers que pour le fret. Les Bruxellois doivent avoir la volonté de dire que Charleroi et Liège sont devenus leurs aéroports de référence, plutôt que l'aéroport de Zaventem, aujourd'hui largement flamandisé.

Le retard pris par le développement du RER dans le sud du pays mérite également une réaction appropriée et l'exigence de sa réalisation dans les délais plus rapprochés avant que la SNCB soit, d'une manière ou d'une autre, régionalisée. Ne commettons pas l'erreur, trop souvent constatée dans le passé, de permettre à la Flandre de transférer des compétences vers les Régions, une fois qu'elle est pourvue en équipements et en infrastructures, alors que la Wallonie et Bruxelles sont à la traîne. L'Etat belge doit financer les grandes infrastructures nécessaires au redéploiement du sud du pays.

6.3 La recherche scientifique, véritable levier de la croissance en Wallonie et à Bruxelles

Le niveau et la qualité de la recherche scientifique, fondamentale et appliquée, en Fédération Wallonie-Bruxelles déterminera sa prospérité future. On ne compte plus en Wallonie et à Bruxelles le nombre d'institutions publiques qui sont chargées, peu ou prou, de contribuer au développement de la recherche scientifique. Cette pléthore d'institutions nuit à l'efficacité de la politique scientifique.

Un seul opérateur public, l'Agence Wallonie-Bruxelles pour la recherche, devrait conduire cette politique. L'Agence Wallonie-Bruxelles pour la recherche se verra confier les priorités suivantes :

- développer la collaboration entre les universités et les entreprises et encourager le transfert des résultats de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée ;
- faciliter l'accès des PME wallonnes et bruxelloises aux résultats de la recherche scientifique et aux aides européennes ;
- définir le statut, le plus harmonisé, des chercheurs, des bourses et aides et encourager le doctorat en entreprises ;
- rendre l'enseignement des sciences plus attractif pour les jeunes et les intéresser à l'importance de la recherche scientifique ;
- coordonner les collaborations avec les pays européens et sur le plan international pour permettre à nos chercheurs de participer aux équipes les plus réputées ;
- favoriser l'accueil de chercheurs étrangers en Fédération Wallonie-Bruxelles.

7. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, restructurée et ambitieuse

7.1 La 6^e réforme de l'Etat engage la Belgique sur la voie du confédéralisme

L'avenir de l'Etat belge est de plus en plus incertain. Le fédéralisme de coopération a vécu. La sixième réforme de l'Etat a fait basculer la Belgique dans l'inconnue du confédéralisme. Le premier ministre l'a, lui-même, reconnu en déclarant que cette réforme de l'Etat déplaçait le centre de gravité de l'Etat fédéral vers les « entités fédérées ». Par cette déclaration, Monsieur Elio Di Rupo s'est inscrit dans la logique voulue par le gouvernement et le parlement flamands, celle de l'affirmation des Etats de la future Confédération belge, au détriment de l'Etat fédéral. La Flandre se présente déjà à l'étranger comme un Etat. Les appellations de « communauté » ou de « région » sont abandonnées depuis longtemps au nord du pays, au profit d'une ambition étatique de moins en moins dissimulée.

La sixième réforme de l'Etat, mal préparée et donc mal négociée par les partis francophones qui s'y sont associés, s'inscrit pleinement dans la dynamique voulue par les partis les plus autonomistes du nord du pays. Pire, les partis francophones qui l'ont acceptée sont pris au dépourvu quant aux conséquences qui en résultent pour la Wallonie, Bruxelles et leur Fédération commune. Le désarroi est total et, une fois de plus, ces partis francophones entrent dans le processus à reculons. Ils sont comme des poulets sans tête : ils courent sans savoir où ils vont.

Mezzo Voce, nombre d'observateurs et d'acteurs politiques reconnaissent que cette réforme de l'Etat est loin de stabiliser le pays et que le nationalisme flamand n'en est pas pour autant rassasié. Et pour cause, la logique confédérale qui sous-tend la sixième réforme de l'Etat est une dynamique sans fin de démantèlement de l'Etat belge au point d'en faire une coquille vide. Le confédéralisme voulu par la plupart des partis flamands – et pas seulement par la N-VA qui oscille entre le confédéralisme et le séparatisme – est une logique de pouvoir qui permet à la Flandre d'assumer, par une autonomie absolue, une domination outrancière dans la Belgique, au détriment des intérêts économiques et sociaux des Wallons et des Bruxellois. Ceux qui se réfugient dans leur traité de droit constitutionnel pour tenter de démontrer que le projet nationaliste de la Flandre ne tend pas au confédéralisme n'ont rien compris aux prétentions nouvelles de la Flandre politique. Plus exactement, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, ils font du confédéralisme sans le savoir. C'est dire combien ils sont dépassés par le cours des événements.

7.2 La gestion publique au sud du pays a affaibli le fédéralisme

Les FDF sont des fédéralistes convaincus. Ils le sont pour l'Europe. Pour la Belgique, ils considèrent que le fédéralisme, qui a fait ses preuves dans d'autres États, est le mode de cohabitation pacifique et harmonieuse entre les communautés du pays. Cet espoir d'un fédéralisme de respect et d'estime réciproque est mis à mal seulement par la virulence du nationalisme flamand qui imprègne un large courant de la société flamande, mais aussi par l'imprévoyance résultant d'une gestion publique au sud du pays qui a conduit à l'immobilisme et aggravé les déséquilibres économiques et sociaux entre les régions. Les responsabilités ne sont donc pas exclusives.

Certes, le nationalisme flamand avait déjà sa force d'expansion lorsque la Wallonie était encore prospère, mais les carences de la gestion des institutions wallonnes et francophones lui ont donné le prétexte pour étendre son influence dans des couches toujours plus larges de la population flamande. Certes, le déclin wallon est dû, pour une part, au désintérêt, voire au mépris, de certains décideurs belges, politiques et économiques. Mais il faut admettre que les pouvoirs et les compétences, de plus en plus largement dévolus à la Région wallonne et à la Région bruxelloise, n'ont pas été utilisés à bon escient comme leviers du redressement de ces deux Régions.

Le conservatisme des droits acquis a prédominé et, loin des réformes de structure que les tenants du fédéralisme appelaient de leurs vœux, la Wallonie et Bruxelles ont perpétué des modes de gestion publique fondés sur le partage des influences. La dépense publique, pourtant indispensable pour créer les instruments du redressement économique et social, a été détournée et épuisée pour conforter des institutions et des niveaux de pouvoir qui ne contribuent en rien à la prospérité des deux Régions.

S'il est des signes encourageants de redéploiement de certains secteurs d'activité économique en Wallonie, à la suite de l'adoption de l'une ou l'autre version du plan Marshall, il n'en demeure pas moins que l'élan n'est pas suffisant pour résorber, dans les dix ans qui viennent, les écarts qui différencient le niveau de richesse du nord et du sud du pays.

L'ambition doit être d'une toute autre nature dès lors que la Wallonie et Bruxelles ne pourront compter que sur leurs propres forces pour assumer non seulement leur autonomie accrue mais aussi affronter les prochains chocs institutionnels.

7.3 Placer la Wallonie et Bruxelles parmi les régions les plus performantes de l'Europe

La volonté des FDF est de placer la Wallonie et Bruxelles dans le peloton de tête des régions d'Europe, par référence à tous les indices de niveau de formation, de recherche scientifique, de création d'entreprises, de qualité de vie, de développement durable et de protection de l'environnement, qui caractérisent aujourd'hui les régions les plus développées de l'Union européenne. Cette volonté, les Wallons et les Bruxellois doivent l'avoir pour eux-mêmes, non pour répondre aux critiques exagérées de ceux qui, en Flandre, ont décidé de rompre toute solidarité avec le sud du pays, mais pour permettre aux générations futures de prouver que la Wallonie et Bruxelles peuvent, comme par le passé, apporter le meilleur d'elles-mêmes au rayonnement de l'Europe.

7.4 Redéployer la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'architecture institutionnelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses deux Régions est particulièrement complexe, lourde et dispendieuse.

Il est temps d'avoir la volonté de simplifier et de recentrer les missions sur quatre niveaux de pouvoir : la Fédération, les deux Régions, les provinces et les communes. Tous les autres niveaux de pouvoir sont appelés à disparaître : Commission communautaire commune (son seul intitulé dit son peu de crédibilité), la plupart des intercommunales, les invests, les institutions parapubliques multiples, toutes institutions incompréhensibles aux compétences mal définies et au contrôle approximatif.

Un principe essentiel nous guide dans le choix des institutions à maintenir : le respect du suffrage universel.

Voilà pourquoi les FDF acceptent de maintenir la province comme niveau de pouvoir intermédiaire entre les communes et la Région wallonne, même si ses missions doivent être amaigries et recentrées sur les fonctionnalités de l'intercommunalité.

Autant les communes gardent une capacité de politique de proximité qui justifie la notion d'intérêt communal, autant les provinces ne peuvent plus avoir un aussi large champ d'action fondé sur la notion d'intérêt provincial. La Région wallonne doit redéfinir le cadre des compétences provinciales en les énumérant strictement, tout en préservant la possibilité pour un groupement de communes de déléguer certaines missions à la Province, ou pour la Fédération ou la Région de leur déléguer l'exercice, comme pouvoir organisateur, de certaines compétences.

Cette manière de concevoir le rôle des provinces leur donnera plus de lisibilité et de justification.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est représentative des deux Régions qui la constituent. Le gouvernement de la Fédération est la réunion des deux gouvernements régionaux, étant entendu que les germanophones de Wallonie et les néerlandophones de Bruxelles y seront représentés. Les deux ministres-présidents régionaux siègent au gouvernement de la Fédération et la fonction de président de ce gouvernement revient successivement à l'un ou à l'autre, selon des modalités d'alternance à définir car il convient de tenir compte du poids démographique de la Wallonie au sein de la Fédération.

Le Parlement de la Fédération sera élu au suffrage universel sur la base de trois collèges électoraux : un wallon, un bruxellois et un fédéral. La proportion du nombre d'élus par collège doit être précisée, pour tenir compte des équilibres démographiques entre les deux Régions mais le nombre total de parlementaires de la Fédération ne sera pas supérieur à 120. Les élus du collège régional wallon forment le Parlement wallon, les élus du collège régional bruxellois forment le Parlement bruxellois.

Les listes de candidats seraient ouvertes aux représentants des minorités linguistiques et culturelles ou celles-ci pourraient présenter des listes distinctes, sans pour autant avoir la garantie d'une représentation certaine. Dans la représentation parlementaire, le principe « un homme/une femme = une voix » est intangible. Par contre, dans la représentation au sein du gouvernement, de chaque région ou de la Fédération, les minorités doivent être représentées.

Chaque niveau de pouvoir de la Fédération doit avoir une capacité d'autonomie fiscale, mais il ne peut y avoir ni concurrence ni alourdissement de la fiscalité globale.

En accord avec les Régions, la Fédération déterminera la matière et la base imposable revenant à chaque niveau de pouvoir et le niveau maximum des additionnels à l'impôt pour financer les pouvoirs subordonnés (Province et Région).

La Fédération Wallonie-Bruxelles étant organisée sur une base territoriale, elle a la pleine capacité fiscale, condition essentielle à l'exercice de ses compétences. Dès lors que la Fédération Wallonie-Bruxelles a la capacité fiscale, elle doit exiger que l'impôt des personnes physiques soit payé au lieu du travail. Les FDF en feront une revendication prioritaire dans toute nouvelle négociation institutionnelle à venir.

C'est la voie la plus sûre d'un refinancement définitif de la Région bruxelloise, sans porter atteinte aux intérêts de la Wallonie puisque c'est la Fédération qui en assumera la responsabilité.

Les Fédéralistes démocrates francophones ont toujours affirmé qu'il ne pouvait y avoir de bonnes politiques sans de bonnes institutions. Les responsables politiques ne peuvent plus fuir ce choix fondamental : quelles institutions pour quelles politiques? S'ils ne veulent pas subir le choix confédéraliste du monde politique flamand, les décideurs wallons et bruxellois doivent assumer des choix clairs pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les FDF l'ont fait dès leur congrès de février 2008, avant la prise de position du 16 avril 2008 des deux ministres présidents régionaux, Messieurs Demotte et Picqué. Depuis, ils se sont bien gardés de donner un contenu et une force prospective à cette Fédération.

Le débat entre communautaristes et régionalistes est dépassé. La Communauté, fondée principalement sur le critère de l'appartenance à une langue et à une culture, ne correspond plus à l'évolution sociologique des populations établies sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles. Elle est un cadre institutionnel trop étriqué pour porter des politiques nouvelles qui doivent unir les Wallons et les Bruxellois.

La Région wallonne et la Région bruxelloise restent pétrifiées par la pesanteur de leurs institutions. La Région bruxelloise est minée de l'intérieur par une surreprésentation exagérée des partis nationaux flamands qui menacent, à intervalles réguliers, son fonctionnement et même son existence. Après le danger que pouvait représenter, un moment, le Vlaams Belang, la menace de la N-VA se précise. La complexité des institutions bruxelloises affaiblit l'efficacité et la lisibilité des politiques bruxelloises. La Région wallonne reste concurrencée par des niveaux de pouvoir inférieurs (les provinces, les intercommunales, les invests, les asbl parapubliques) qui minent la cohérence de ses politiques et la clarté de son projet d'avenir. Dans les deux régions, la dépense publique n'est pas évaluée et contrôlée de manière indépendante. Les priorités politiques demeurent floues et insuffisamment hiérarchisées.

7.5 Préparer l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles si la Flandre revendique toujours plus d'autonomie

Les FDF rejettent toute évolution vers le confédéralisme ou le séparatisme. Ils n'en sont ni demandeurs ni preneurs. Mais si la Flandre politique poursuit son ambition d'aller dans cette voie, les Wallons et les Bruxellois ne peuvent rester figés sur des positions révolues. Les dirigeants politiques wallons et bruxellois ont trop souvent manqué de lucidité face aux exigences flamandes et se sont présentés aux négociations institutionnelles sans préparation suffisante. A chaque fois, ils en ont payé le prix fort. Si la Flandre décide d'aller au-delà de la 6^e réforme de l'Etat, alors les Wallons et les Bruxellois doivent se donner un projet structuré qui les protège et qui leur permettra d'être respectés.

Pour les FDF, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra alors s'affirmer comme un Etat au sein de la Belgique pour être capable de faire jeu égal avec l'Etat flamand. Puisque la Flandre prétend faire prévaloir le principe de la territorialité, elle n'a plus de compétence à exercer à Bruxelles et les compétences communautaires n'ont plus de raison d'être. La Flandre ne peut pas jouer sur deux tableaux et gagner à chaque coup : exiger le respect de la territorialité, singulièrement en périphérie de Bruxelles et, dans le même temps, vouloir s'approprier davantage Bruxelles et y gagner en influence économique.

Puisque les partis associés à la 6^e réforme de l'Etat ont accepté, avec la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, de faire prévaloir la logique territoriale dans l'organisation institutionnelle de la Belgique, ils doivent en tirer toutes les conséquences. Bruxelles n'est pas la Flandre, Bruxelles est une des deux Régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles n'est dès lors ni la capitale ni le siège des institutions de la Flandre et les autorités régionales bruxelloises doivent le signifier clairement au gouvernement et au Parlement flamands.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part, et la Flandre, d'autre part, exercent la plénitude des pouvoirs et compétences que l'Etat belge n'assume ou n'assumera plus. La Fédération Wallonie-Bruxelles exerce sa juridiction sur tous les citoyens établis sur son territoire, quelle que soit leur appartenance culturelle ou linguistique. Parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles a vocation à rassembler toutes celles et tous ceux qui partagent des valeurs communes, la Fédération établit une charte de la citoyenneté reconnaissant des droits et des devoirs aux femmes et aux hommes qui vivent sur son territoire, dans le respect de l'Etat de droit.

Parce que notre conception de la citoyenneté ne privilégie pas l'appartenance linguistique, les FDF veulent que la Fédération garantisse pleinement le droit des minorités au sens de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Tout en étant citoyens de la Fédération, les Flamands et les germanophones doivent être reconnus et protégés à ce titre. Ils participeront aux institutions régionales et fédérales, avec une représentation garantie au sein des exécutifs régionaux et fédéral, et bénéficieront d'une autonomie interne à la Fédération pour la gestion de certaines compétences. L'option d'une troisième Région, la Région germanophone, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles peut être retenue.

La Wallonie et Bruxelles sont deux Régions de la Fédération, à égalité de traitement et de statut. La Fédération leur délègue des compétences et des pouvoirs, conformément au principe de subsidiarité. Les deux Régions s'interdisent de mener des politiques concurrentes qui auraient pour effet d'affaiblir leur solidarité et de constituer des entraves à l'égalité de traitement des citoyens. La Fédération est compétente en toutes matières, peu importe qu'elles fussent antérieurement de nature communautaire ou régionale, à chaque fois que les politiques menées par la Fédération gagnent en efficacité notamment en raison des masses budgétaires qui doivent y être affectées. Si la Région est compétente, en premier degré, pour l'essentiel des matières ayant vocation territoriale, la Fédération peut se saisir, soit à la demande des deux Régions, soit par évocation, de toute matière où l'intérêt commun doit primer.

8. Pour le respect de la démocratie en périphérie bruxelloise et à Fourons

A comparer avec les droits reconnus aux quelque 80 à 90.000 néerlandophones de Bruxelles, et aux 65.000 germanophones de Wallonie, le sort réservé aux 150.000 Francophones de la périphérie bruxelloise et de Fourons est d'une injustice criante. Il ne peut pas y avoir d'équité si toutes les minorités ne sont pas traitées de la même manière dans tout le pays. Les FDF ont mis au cœur de leur exigence démocratique le respect des minorités quelles qu'elles soient. Aujourd'hui, la Flandre nationaliste interdit une avancée démocratique essentielle exigée pourtant par le Conseil de l'Europe, institution gardienne des droits de l'homme et des droits des minorités.

La convention-cadre pour la protection des minorités nationales a été signée, il y a plus de dix ans, par l'Etat belge. Elle n'est ni ratifiée ni appliquée. Par la faute des dirigeants nationalistes flamands mais aussi en raison de la faiblesse des dirigeants francophones qui n'en ont pas exigé son suivi lors de la dernière négociation institutionnelle, la Belgique est en défaut de respecter ses engagements internationaux. Les Francophones de la périphérie, comme ceux de Fourons, ont été la monnaie d'échange des négociations institutionnelles, au point que leurs droits démocratiques ne sont plus respectés. Que les partis francophones qui ont été associés à la dernière réforme de l'Etat n'aient pas exigé le respect strict du suffrage universel dans les communes de la périphérie où les bourgmestres n'ont pas été nommés en dit long sur leurs abandons au cours de cette négociation. La démocratie se défend d'abord par la volonté politique. Ne pas avoir mis fin à ce déni de démocratie fait honte à ceux qui ont fui leurs responsabilités. Il est hasardeux de confier le sort de la démocratie aux aléas d'une procédure juridictionnelle devant le Conseil d'Etat dont la jurisprudence des chambres flamandes s'est écartée régulièrement du respect de la loi lorsqu'il s'agissait des communes périphériques. Peut-on espérer que cette haute juridiction administrative se montre à la hauteur des responsabilités qui lui sont désormais confiées ? Nous le saurons dans quelques mois.

Le refus par les autorités flamandes de nommer des bourgmestres est le révélateur le plus inquiétant de leur intolérance nationaliste. Si certains partis politiques francophones s'y sont résignés, les FDF ne l'accepteront jamais.

Le tracé arbitraire de la frontière linguistique est la première cause des injustices subies par les Francophones de la périphérie, mais aussi l'élément déclencheur de la réforme institutionnelle qui a conduit à la conception confédéraliste de la Flandre. La frontière linguistique est perçue au nord du pays comme une future frontière d'Etat qui enfermera Bruxelles dans l'Etat flamand. Voilà pourquoi la question des limites de Bruxelles demeure brûlante et qu'il convient d'entretenir une contestation permanente de cette frontière linguistique, devenue frontière régionale et qui, demain, si rien n'est corrigé, sera frontière d'Etat. A travers le débat sur les frontières, c'est le sort de Bruxelles qui se joue et notre conception de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Voilà pourquoi des actes doivent être posés pour démontrer que cette frontière n'est que factice et provisoire.

Dans l'immédiat, la Flandre politique refuse de reconnaître l'importance de la population francophone de la périphérie bruxelloise et des Fourons et de lui accorder des droits.

Le principe « un territoire, une seule langue, une seule culture » est un principe nationaliste à l'origine de bien des conflits. Les FDF le combattent fermement. Pour fortifier les droits des Francophones de la périphérie et des Fourons, il reste, dans l'immédiat, deux voies à suivre :

- l'internationalisation et l'eupéanisation de la question de la périphérie et des Fourons ;
- la solidarité sans faille des autorités de la Fédération, des Régions et de tous les niveaux de pouvoir avec ces populations.

Les FDF poursuivront inlassablement leur travail d'information et de persuasion auprès des autorités internationales et européennes pour démontrer combien les politiques imposées par la Flandre en vue de nier les droits linguistiques et culturels de ces populations sont contraires aux conventions internationales et à la conception même des libertés fondamentales. Ils s'engagent à amplifier ce travail car le droit de contrôle exercé par des autorités supérieures forcera, tôt ou tard, les autorités flamandes à changer de politique, tant que la Flandre acquiert de plus en plus une réputation sulfureuse à ce propos, notamment dans la presse internationale. Dans le même temps, les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des deux régions mais aussi des communes peuvent lancer des initiatives pour venir en aide aux Francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons. A cet égard, l'initiative prise par la commune de Woluwe-Saint-Lambert de créer un échevinat chargé des relations avec les Francophones de la périphérie est exemplaire. Des engagements avaient déjà été pris antérieurement, notamment pour faciliter l'accueil des Francophones dans des institutions communales bruxelloises. Sur ce terrain aussi, il convient de redoubler d'effort et de mettre en place de véritables services qui puissent accueillir en français les Francophones de la périphérie et de Fourons. Il ne suffit plus de dénoncer la tentative d'assimilation que les autorités flamandes cherchent à leur imposer, il faut poser des actes concrets pour que cette politique échoue.

9. Pour la Francophonie plurielle

Ma langue est ma patrie, disait Albert Camus. Oui, parler une langue est un lien entre les générations. C'est l'héritage de la pensée, partagé à travers les siècles. C'est la connivence vécue avec celles et ceux qui ressentent les mêmes émotions, les mêmes passions, les mêmes sentiments. C'est un imaginaire puissant qui rassemble, donne du sens à l'engagement et à l'intérêt pour l'autrui. C'est la reconnaissance de la fraternité.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les langues. Il n'est pas une langue plus vertueuse qu'une autre. Il n'est pas une langue plus porteuse de valeurs qu'une autre. Toutes les langues méritent l'égale attention. Une langue qui se meurt, c'est une expression du génie humain qui se perd, c'est une défaite de l'intelligence.

Avoir l'amour de sa langue n'est pas le rejet de celle des autres. La patrie chère à Albert Camus, c'est l'amour des siens mais ce n'est pas la haine des autres.

La majorité des Wallons et des Bruxellois partage la langue française. C'est un fait historique, multiséculaire. Même s'il en est d'autres, c'est le plus puissant levier de leur unité. En raison du rayonnement de cette langue, ils ont la chance de partager une culture et des références intellectuelles avec des millions de femmes et d'hommes qui, à travers le monde, confient à la langue française leurs espoirs. Pour nombre d'entre eux, le français n'est pas leur langue première mais ils ressentent le besoin de s'exprimer en français parce qu'ils attendent une solidarité des pays francophones qui prétendent avoir une haute exigence de la dignité humaine.

La Francophonie institutionnelle se doit d'être plus volontaire pour répondre à leur confiance.

Certes, la Francophonie internationale et plurielle s'est affirmée et s'est organisée. Elle a incontestablement gagné en rayonnement et, singulièrement, en Afrique où elle a joué un rôle de médiateur souvent apprécié. Mais il lui manque encore une véritable ambition politique. Au-delà de toutes les formes de coopération mises en œuvre par ses institutions, la Francophonie n'a pas encore suscité l'enthousiasme et l'adhésion des populations.

L'avenir du français dépendra, pour une large part, du rayonnement de son enseignement. L'Europe a invité les jeunes à partager une citoyenneté commune, notamment par le programme ERASMUS. C'est une grande réussite. La Francophonie doit avoir une ambition de même nature en donnant la possibilité aux jeunes, quel que soit leur pays d'origine, d'avoir accès à un enseignement en français, si possible dans un pays francophone. Alors, la Francophonie progressera par une réelle prise de conscience collective car les sentiments d'adhésion, portés par l'enthousiasme de l'adolescence, sont ceux qui se perpétuent le mieux tout au long de la vie. Et la force de cet engagement pour une Francophonie plurielle, diversifiée, accompagnera son rôle comme espace politique de paix dans la communauté internationale.

Conclusion

Les FDF sont des démocrates sincères, opposés aux nationalismes et aux fondamentalismes, ces extrémismes qui minent la cohésion d'une collectivité.

Les FDF ne sont les porte-parole d'aucun lobby, d'aucun groupe de pression. Seule la détermination des convictions rassemble celles et ceux qui y adhèrent. Nulle certitude d'être au pouvoir, la seule ambition de certains partis. Nulle certitude de faire carrière, la seule motivation de certains mandataires. Au contraire, lorsque les engagements les plus fondamentaux n'ont pas été respectés, les FDF ont eu le courage de rompre avec ceux qui, pourtant, pouvaient leur donner l'assurance d'un parcours politique bien protégé. Pour préserver leurs convictions les plus fortes, ils ont pris le risque de l'incertitude, si ce n'est que, tôt ou tard, la fidélité aux engagements est toujours reconnue.

Tenir le langage de la vérité, comme l'y invitait Pierre Mendès-France, n'est pas une prétention à la certitude. C'est une invitation à la prise de responsabilité. Alors que nombre de dirigeants politiques préfèrent se réfugier dans le consensus mou, ne prendre aucun risque, participer à la complainte permanente du compassionnel ou, pire encore, exploiter tous les mécontentements, les FDF adoptent une attitude plus volontaire. S'engager en politique, c'est faire des choix. C'est présenter des projets clairs et précis pour ne pas subir les dictats que nous imposent les forces qui, à la faveur de circonstances politiques ou économiques, cherchent à dominer. Oui, pour les FDF, l'engagement politique n'a de sens qu'à la condition de fortifier ce qu'il y a de plus noble chez l'homme et de plus nécessaire à sa dignité, le refus de toutes les dominations qui conduisent à toutes les injustices.

Les Wallons et les Bruxellois perçoivent que dans l'Etat belge, le rapport de forces leur est défavorable. Le nationalisme flamand est un des plus virulents d'Europe. Il est à condamner non parce qu'il est flamand, mais parce qu'il est, comme tout nationalisme, une menace pour la démocratie et le projet de vie collectif. Il ne l'est pas qu'en Belgique, il l'est aussi en Europe. La voix du nationalisme n'est pas la nôtre et nous osons croire qu'il se trouvera encore assez de forces, au nord du pays, pour mettre en garde quant à ses conséquences préjudiciables à la Flandre elle-même.

L'aspiration de la Flandre à une plus grande autonomie, voire à l'indépendance, n'est pas condamnable en soi car le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est éminemment démocratique. C'est le projet idéologique qui sous-tend cette exigence d'une partie de la Flandre politique qui est un danger. La Flandre veut plus d'autonomie pour rompre les solidarités, comme d'autres régions d'Europe font le choix du repli égocentrique. La Flandre veut plus d'autonomie pour préserver son identité, ce qui n'est pas injustifié, mais tout en niant celle des autres, établis sur son territoire, ce qui est inacceptable. Son nationalisme est le résultat de sa suffisance et de sa peur de partager sa richesse. La Flandre veut plus d'autonomie pour refuser l'ouverture à certaines populations.

Nous devons montrer qu'une autre voie est possible et cette voie est la construction de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une perspective très européenne.

* * *

Ce manifeste n'est pas un programme détaillé de gestion de tous les niveaux de pouvoir, de l'Europe à la commune. Il est la synthèse de convictions fortes et prépare les FDF au grand rendez-vous électoral de 2014. En une seule journée, les électeurs diront ce qu'ils veulent pour l'avenir de l'Europe, de la Belgique, de la Wallonie et de Bruxelles.

Un parti convaincant et rassemble lorsqu'il dit quelle est sa vision d'avenir et qu'il explique aussi en quoi son projet peut être plus respectueux de la volonté des citoyens. Les citoyens admettent que la politique ne puisse pas apporter une réponse à toutes leurs attentes, voire à toutes leurs inquiétudes. Mais ce qui leur est devenu particulièrement insupportable, ce sont les engagements biaisés, les promesses abandonnées et les confiances trahies.

Les FDF ont fait leurs preuves dans la gestion publique mais ils l'ont fait davantage par le respect de la parole donnée.

Voilà pourquoi ils sont convaincus que les Wallons et les Bruxellois peuvent entendre, accepter et approuver ce message de vérité.

www.fdf.be

127, chaussée de Charleroi | 1060 Bruxelles
tél. 02 538 83 20 | téléc. 02 539 36 50 | fdf@fdf.be

